

j'ai entendu des détonations, j'ai vu les deux généraux étendus à terre. Des fédérés et des soldats de l'armée régulière frappaient les cadavres. Je m'approchai de l'un d'eux et je lui dis : « Ce que vous faites là n'est pas bien ! Vous devriez respecter la mort ! » Un individu placé à côté de moi m'approuva, et les fédérés se retirèrent.

Je me rendis au Comité; je leur dis qu'ils s'étaient compromis, et que tout ou tard ceux qui avaient participé à l'assassinat seraient jugés et punis. Ils me répondirent qu'ils avaient dressé un procès-verbal constatant qu'ils avaient fait tous leurs efforts pour empêcher l'exécution.

Ayant regardé par la croisée, j'aperçus des hommes qui creusaient un trou destiné aux cadavres des généraux. Je dis : « Il ne faut pas cependant les enterrer comme des chiens. » Je descendis, et j'ordonnai de mettre les corps dans une chambre voisine; puis je fis avec un fourrier l'inventaire des objets trouvés sur les cadavres.

Je fus ensuite trouver le maire, M. Clémeuceau, pour obtenir l'autorisation d'ensevelir les généraux dans le cimetière Saint-Vincent. M. Clémeuceau nous dit : « Faites-en ce que vous voudrez, cela m'est égal; fichez-les dans un sac, si vous voulez, et jetez-les dans les carrières ! » (Sensation.)

M. le commissaire du gouvernement. — C'est bien grave, cette déposition. Réfléchissez à vos paroles.

Le témoin. J'ai prêté serment. Ce que je viens d'affirmer, je l'ai dit également à Versailles. Quant à l'accusé, je ne le reconnais pas. Je n'ai vu ni officiers, ni sous-officiers, protéger les cadavres des généraux.

M. le président. — Le conseil vous félicite, comme le précédent témoin, de votre conduite.

M. le commandant Hausser a soutenu l'accusation.

M. Allou a présenté la défense. Après une délibération d'une heure, le conseil a rapporté un jugement, lequel condamne Fourcher à l'unanimité à la peine de mort.

Nouvelles du soir.

(Service particulier du Journal de Roubaix.)

Paris, 13 novembre.

Le bureau de la gauche composé de MM. Magnin, Humbert, Rousseau et Ch. Rolland, s'est rendu hier matin chez le président de la République.

L'entrevue a duré une heure et a eu les résultats les plus satisfaisants.

L'entretien a porté principalement sur l'ensemble de la situation du pays.

Les délégués de la gauche ont renouvelé à M. Thiers l'assurance de leur adhésion et de leur concours. Puis, ils ont insisté particulièrement sur le défaut d'harmonie qui existait entre l'administration et le gouvernement.

M. Thiers a répondu en renouvelant les déclarations qu'il avait faites, la veille, ajoutant qu'il avait foi dans l'avenir et qu'il espérait voir la France reprendre son rang et sa prospérité d'autrefois.

Parlant de l'armée, M. Thiers a déclaré qu'elle était toute dévouée au gouvernement et au pays.

Quant aux états-majors, sans contester ce que lui disaient les délégués de la gauche, M. Thiers a dit qu'il laissait un certain temps pour qu'un nouveau gouvernement inspirât confiance à ces agents.

Passant à un ordre d'idées tout différent, M. Thiers a dit qu'on lui avait prêté à tort l'idée de vouloir mutiler le suffrage universel.

Tout ce qu'il voudrait, comme réforme électorale, c'est l'accroissement de la durée du domicile imposée à l'électeur.

Quant aux réformes constitutionnelles, M. Thiers est persuadé que le pays veut sortir du provisoire et demande la consolidation du pouvoir actuel. Toutefois, il ne s'est pas expliqué sur la nature des mesures à prendre et sur l'époque à laquelle elles devraient être discutées.

Enfin, à l'occasion de la proposition Kerdrel, M. Thiers a déclaré qu'il attend le pied ferme la réponse de l'Assemblée mais qu'il n'accepterait cette réponse que dans des termes satisfaisants.

Cette entrevue, commencée vers onze heures, s'est terminée à midi. Comme on a pu le voir, l'incident de la Fère qui devait, dans le principe, faire l'objet principal de l'entretien, n'y a été qu'une manière tout à fait générale.

Le 3^e Conseil de guerre a condamné, hier, à la peine de mort le nommé Eugène Nouvel, âgé de 21 ans, sapeur au 3^e régiment du génie, pour violences et voies de fait à l'occasion du service envers un supérieur.

BRIANON, 14 novembre, soir. L'Impartial, parlant des bruits de troubles prochains à l'occasion de l'appel des conscrits, dit qu'il ne croit pas que ces bruits aient de fondement véritablement solide; mais il sait qu'en tous cas, le gouvernement réprimera énergi-

quement toute tentative de troubler l'ordre.

Le même journal ajoute : on renforce les garnisons sur plusieurs points, et on concentre les troupes sur d'autres.

La junte centrale Carliste de Madrid se réunit ce soir, pour discuter les moyens de se procurer des ressources, dans le but de soutenir l'insurrection en Catalogne.

Madrid, 14 novembre, soir. L'indisposition du roi n'est qu'un rhume très-léger et sans aucune importance.

Le général et sénateur républicain Contreras a été arrêté à Séville, caché sous un déguisement. Il a été relâché après huit heures de détention.

Le sénat a approuvé le traité de commerce avec la Hollande. Au Congrès, à l'occasion de la discussion sur la banque hypothécaire, le ministre des finances fait l'éloge de M. Figuerola, qu'il compare à Mendizabal.

M. Pascuala doit développer demain sa proposition relative aux télégrammes chiffrés.

COMMERCE

Dépêches télégraphiques.

Havre, 13 novembre. (Dépêche de MM. Kablé, Boswilwald et Co., représentés par M. Bulteau-Desbonnets.)

Ventes : 1,000 b.; marché calme; assez bonne demande, prix fermes et sans changement.

Liverpool, 13 novembre. (Dépêche de MM. Kablé, Boswilwald et Co., représentés par M. Bulteau-Desbonnets.)

Ventes probablement 10,412 b.; marché ferme.

DÉPÊCHES PARTICULIÈRES DU Journal de Roubaix.

Liverpool, 14 novembre.

Ouverture ferme, livrable haussant. Ventes probables : 10,000 b. Importations : 6,000 Américain. Temps humide froid.

Liverpool, 14 novembre.

Ventes du jour 12,000 balles:		
3300 American	8 1/4	11 1/2
1000 Peruan	9 1/4	9 7/8
100 Santos	9 3/4	9 7/8
300 Maceio Bahia	8 3/8	9 1/2
500 Maranham	8 3/8	9 3/4
100 Smyrna	3 3/4	17
600 Egyptian	8	8 1/8
100 Peru	10	10 1/8
4 000 Surats (2000sp.)	4	8 1/4

Coton à arriver haussant; Upland pas en dessous de bon ordinaire shipment octobre-novembre 9 5/17 décembre-janvier 9 1/4; Dhollerah livrable à long terme, fair merchants sans clause novembre 6 3/4, fair merchants pas en dessous de middling faire décembre 6 3/4, novembre-décembre 6 11/16; Bengal 5; Oomra Suez fair new merchants shipment janvier-février 7 1/4; Dhollerah fair merchants pas en dessous de middling fair livrable janvier-février 6 7/8.

Liverpool, 13 novembre.

Clôture ferme Inchangé. Vendu 12000 b. dont 3000 pour la spéculation et l'exportation.

Liverpool, 14 novembre.

Cote officielle hebdomadaire:		
Middl. Upland	9 5/8	
• Orléans	10 1/8	
• Mobile	9 3/4	
• Egyptian	7	
Fair Egyptian	9 1/2	
• Peruan	9 5/8	
• Bahia	9 1/4	
• Maceio	9 1/2	
• Maranham	9 1/2	
• Smyrna	7 7/8	
fair Dhollerah	6 13/16	
• Oomra	5 1/4	
• Broach	7	
• Seinde	5 1/4	
• Madras	6 1/4	
• Bengale	4 7/8	
Good fair	5 5/8	
• Tinnivelly	6 1/2	
• Rio	9 7/8	

New-York, 14 novembre.

Agio sur or, clôture 113 3/8 plus haut 113 3/8 plus bas 113

Change sur Londres 108 1/2

Coton 19 1/4

Exportation : or, en deux jours 2 260,000.

Manchester, 12 novembre.

Marché calme		
8 lbs Shirtings	Bombay	Calcutta
7 1/4 lbs d'	7 7/8	8 1/8
46 s. Mule Twist	14 1/4	14 1/2
3 lbs Madapollams	3 1/2	3 5/8
39 in Jaconnets	3 5/8	3 5/8
43 in Mules	4 3/8	4 3/8
7 lbs Tcolths 1re qual.	8/6	9/6
2e	7/10	8/1
3e	6/8	6/10
Long cloth 3 à 6 1re	4/3	6/10
2e	3/8	6/7 1/2

Extra cromptons 15 3/4

Walkers Extra 14

Water Twist 14, tre qual 11 1/2 11 3/4

2e 10 1/4 10 1/2

Avis divers.

LONDRES, jeudi 21 novembre 1872. — (Avis de M. Paul Pierrard, courtier.)

Arrivages : Sydney 7965 balles

Port-Philippe 8411

Vau-Diéne 307

Adelafde 990

Swan-River 187

Nouvelle Zélande 2639

Total Australie 20499

Cap de Bonne-Espérance 28031

Ensemble 48,350 balles

Renforts : Anciennes existences environ 12000 balles

Cargaisons flottantes environ 5600

Total approximatif 63,350 balles

Cours du change, le 12 novembre 1872 : Paris, courts jours 25,67 1/2 à 25,72 1/2 d^e, 3 mois 26,05 à 26,07 1/2

Mulhouse, 13 novembre. PRIX-COURANT des cotons fabriqués sur la place de Mulhouse du 13 novembre 1872

3/4 90 c. 60 p.	16 filstème de	0.34 1/2	0.35
• 90 ••••• 18	id.	0.36 1/2	0.37
• 90 ••••• 20	id.	0.38 1/2	0.39
• 90 ••••• 20	id.	0.41	0.41 1/2
• 99 ••••• 21	id.	0.44 1/2	0.45

COTON FILE.

Chafne 27/29 en hob., qual. mêlée 3.45 à 3.55

Trame 36/38 en cannettes, id. 3.55 à 3.65

Chafne 27/29 en bobines, 1^{re} qualité Amérique pur 3.60 à 3.70

Trame 36/38 en cannettes, id. 3.70 à 3.80

Chafne 30/32 id. id. 3.85 à 3.95

Trame 38/40 id. id. 3.85 à 3.95

id. 40/42 id. id. 4.10 à 4.10

GRAND THÉÂTRE DE ROUBAIX

Rue du Fontenoy. — Direction de M. CH. ANDRAUD.

Aujourd'hui dimanche 17 novembre.

Débuts de M^{lle} Desré et de M. DUBAUX.

1^{re} représentation de :

La tour de Nesle, drame en 9 actes de MM. Alexandre Dumas et Gaillardet.

MM. Marius, Buridan; M^{lle} Desré, Marguerite; MM. Scarlat, Gaultier.

MM. Dubaux, Philippe; Delafosse, Enguerrand; Max, Orsini; H. Cadinet, Laundry; Doto, Savoy; M^{lle} Cadinet, une femme voilée; Marjus, un page; MM. Valette, Pierrefonds; Lemaître, Simon; Ludovic, un officier.

1^{re} acte, Mauquits et gentilshommes; 2^e acte, l'Orgie à la tour; 3^e acte, Le bohémien; 4^e acte, La taverne d'Orsini; 5^e acte, Les tablettes; 6^e acte, La prison; 7^e acte, Reine et premier ministre; 8^e acte, La tour; 9^e acte, La tour de Nesle.

Deuxième représentation de :

Les deux Merles blancs, grand vaudeville en 3 actes, de MM. Labiche et Delacour.

M. H. Cadinet, Ahlidor de Boismouchy. M^{lle} A. Marius, Rosa de St Albano. M. Valette, Moullebec.

MM. Delafosse, Montdesir; Doto, Track; Lemaître, Justin; Ludovic, un domestique.

M^{lle} Max, Nini Taupin; Cadinet, la marquise; Marie, Maria; Agnès, Minette.

1^{re} acte, Le départ des 2 Merles; 2^e acte, Thomas et Pégame; 3^e acte, Le nègre blanc.

Ordre du spectacle : 1^{er} La tour; 2^e Les deux Merles.

Ouverture des bureaux à 5 h. 1/2.

On commença à 6 h. 1/4.

Demain lundi :

Par droit de conquête, comédie en trois actes.

Le laquais d'un nègre, vaudeville en 2 actes.

Jeanne qui pleure et Jean qui rit, opérette en un acte.

Judi 21 septembre.

Nos bons Villageois, comédie en 3 actes de Victorien Sardou.

CHEMIN DE FER

De Lille à Valenciennes.

(LIGNE DIRECTE.)

A partir du 1^{er} octobre, les départs du chemin de fer de Lille à Valenciennes (direct) sont fixés ainsi qu'il suit :

Matin, 8 heures, 11 h. 30. — Soir, 4 h. 35, 8 h. 45.

Retour de Valenciennes : matin, 8 h. 45, — Soir, 1 h. 15, 6 h. 20, 8 h. 50.

Lille à Béthune.

Départ (porte d'Arras). Matin, 8 heures 15, 11 h. 40. — Soir, 4 h. 56, 8 h. 20. (Porte des Postes quatre minutes en plus.) — Départ du bureau central, rue Nationale, 23, vingt cinq minutes avant le départ de la porte d'Arras.)

Retour. — Matin, 6 h. 35, 10 h. — Soir, 1 h. 27, 6 h. 40; et les dimanches et les mercredis, 10 h. (jusqu'à Valenciennes seulement.)

Le train partant de Lille à 8 h. 20 du soir ne va également ces deux jours-là que de Béthune à Valenciennes.

Armentières à Comines.

Départ d'Armentières. — Matin, 7 h. 40; soir, 2 h. 45, (le mercredi, seulement, départ d'Armentières, à 10 h. 15 du matin et 7 h. 40 du soir.)

Retour. — Matin, 6 h. 10; 8 h. 40 (jusqu'à Warneton). — Soir, 12 h. 05; 3 h. 20; 9 h. 15 (jusqu'à Warneton).

Le mercredi seulement, 8 h. 40 du matin; 6 h. 08 du soir; et, le lundi seulement, 6 h. 08 du soir (jusqu'à Warneton).

Orphelinat Agricole Libre.

La Bibliothèque de tout le Monde, de Tourcoing (Nord), a seule le droit exclusif de propriété, pendant cinquante ans (loi du 14 juillet 1866), de tous les ouvrages de M. Mullois, et possède en ouvrages, droits d'auteurs et clichés, une valeur de plus de cent mille francs. La mission qu'elle poursuit a pour but : 1^o d'asseoir à perpétuité son œuvre de propagande et à l'exclusion de tout intérêt privé; 2^o de fonder un orphelinat agricole libre, c'est-à-dire, accessible à tout orphelin, à quelque commune ou département qu'il appartienne.

Ses voies et moyens pour parvenir à ces fins sont si simples : Que chacun veuille s'associer à nos efforts, soit par des achats directs de livres, fussent-ils minimes, soit, à l'exemple déjà de Maires de

grandes villes, en recommandant nos livres aux institutions d'enseignement, aux écoles communales, aux bibliothèques, aux sociétés de bienfaisance, etc., etc. — et nos deux œuvres sont assurées. — Déjà la Bibliothèque de tout le Monde a pu fonder à perpétuité l'orphelinat agricole d'Igny, près Paris, dont les constructions, avec un très-vaste enclos, n'ont pas coûté 80,000 francs, (voir compte-rendu de 1857), et où les orphelins trouvent, par leur apprentissage de garçon de ferme ou de compagnon-jardinier, un avenir plus certain et plus favorable que dans les orphelinats de villes.

Qui donc nous enverra cinq francs recevra avec le catalogue et franco : Ou le GRAND DICTIONNAIRE des athlètes et des libres-penseurs, par M. Collin de Plancy ;

Ou une variété de 40 à 50 de nos petits livres.

Déjà plus de dix millions de ces petits livres ont été répandus, et chacun, nous l'espérons, voudra nous encourager à en continuer l'utilité propagande.

Adressez les demandes et les envois au directeur de l'OEuvre, M. AUGUSTIN BOISLEUX, rue du Cour-Joyeux, près la Gare, à Tourcoing (Nord)

L'ALMANACH DE ROUBAIX

POUR 1873.

(Deuxième année)

Se trouve à la librairie Alfred REBOUX, rue Nain, 1, et chez tous les libraires.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

Souscription publique

400,000 Obligations

COMMUNALES ET DÉPARTEMENTALES

Rapportant 15 fr. d'intérêt annuel

Payables les 1^{er} janvier et 1^{er} juillet

REMBOURSABLES A 300 FR. EN 50 ANS

à partir du 1^{er} janvier 1874.

2 Tirages par an : 22 mars et 22 septembre.

Ces Obligations ont pour Garantie les annuités souscrites au profit du Crédit foncier pour sûreté de prêts, par la ville de Paris, les Départements et les Communes.

Prix d'émission : 265 francs

(jouissance du 1^{er} janvier 1873)

Payables en quatre termes, savoir :

25 francs en souscrivant :

265 fr. 10 — du 15 au 25 déc. 1872;

fr. 100 — du 15 au 25 janv. 1873;

fr. 100 — du 1^{er} au 10 mars 1873.

Les versements non échus seront escomptables à toute époque, au taux de 6 0/0; les souscripteurs qui se libéreront à la souscription ne verseront qu'à 262 francs.

Les versements en retard seront passibles d'un intérêt de 6 0/0.

Il sera délivré, à partir du 25 décembre 1872, après le versement de 40 francs, des Titres provisoires négociables au comptant et à terme.

Les Titres définitifs seront au porteur ou nominatifs, au choix des Souscripteurs. Ils jouiront de tous les droits et privilèges attachés aux Obligations émises par le Crédit foncier.

Les intérêts semestriels seront payables : à Paris, au siège du CRÉDIT FONCIER DE FRANCE; dans les Départements, chez les TRÉSURIERS-PAYEURS GÉNÉRAUX et chez les RECEVEURS PARTICULIERS DES FINANCES.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE

Le mardi 19 et mercredi 20 novembre 1872

À PARIS :

Au Crédit Foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, 19

A la Société Générale de Crédit industriel et commercial, rue la Victoire, 72;

Au Crédit agricole, rue Neuf-des-Capucines, 19;

Au Crédit Lyonnais, boulevard des Capucines, 6;

A la Banque de Paris et des Pays-Bas, rue d'Antin, 3;

Au Comptoir d'Escompte de Paris, rue Bergère, 14;

A la Société Générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie, rue de Provence, 54;

A la Société de Dépôts et de Comptes-courants, place de l'Opéra, 2;

A la Société financière, 19, rue Louis-le-Grand.

DANS LES DÉPARTEMENTS :

Chez les Trésoriers généraux;

Chez les Receveurs particuliers;

Dans les Agences et les Succursales des Sociétés ci-dessus indiquées et chez tous leurs correspondants.

A L'ÉTRANGER :

A Londres, à Bruxelles, à Anvers, à Amsterdam, et à Genève, aux Succursales et aux Agences des mêmes Sociétés. (Voir les prospectus.)

On peut souscrire dès aujourd'hui par correspondance.

La répartition des 400,000 Obligations sera faite immédiatement après le 20 novembre, proportionnellement au nombre des Titres souscrits.

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE

(ASSEMBLÉE.)

37, rue Taillbut, à Paris

Succursales, à Roubaix, 3, rue de l'Hospice; à Lille, 25, rue Royale; à Douai